

Résumé : dépôt de demande de subvention en ligne Fond Berlinois pour les projets artistiques participatifs (Berliner Projektfonds Kulturelle Bildung)

Étape 1 de 8 : Brève description du projet

Brève présentation du projet incluant le titre et le contenu

Cette brève description du projet constitue la première information importante que reçoit le jury du Fond Berlinois pour les projets artistiques participatifs (Berliner Projektfonds Kulturelle Bildung). Elle doit donc rendre compte si possible de manière concise de l'idée du projet, notamment sur le plan artistique. Donnez ici un aperçu du contenu, des objectifs, des activités, des approches conceptuelles ainsi que des perspectives du projet. *Nombre maximal de caractères: 2000.*

Disciplines - vous pouvez sélectionner max. 3 disciplines : musique, théâtre, théâtre musical, danse, littérature, arts visuels, arts médiatiques / cinéma, musée, espace public / architecture, performance artistique, autres.

Sujet: réfugié.e.s, inclusion, intergénérationnel, autres

Groupe d'âge - Le projet est destiné aux enfants / adolescents âgés (avec le nombre de participant.e.s) :
de 0 à 5 ans, de 6 à 12 ans, de 13 à 18 ans, de 19 à 27 ans

Informations sur les partenaires de l'éducation : crèche / école maternelle, école primaire / garderie, enseignement secondaire intégré SEK I (integrierte Sekundarschule SEK I), enseignement secondaire intégré SEK II (integrierte Sekundarschule SEK II), école interconfessionnelle, lycée SEK I (Gymnasium SEK I), lycée SEK II (Gymnasium SEK II), centre secondaire (Oberstufenzentrum), centre de promotion (Förderzentrum), autre établissement d'enseignement.

Informations sur les partenaires de la jeunesse : centre de loisirs pour enfants ou adolescents, centre culturel pour la jeunesse, autres (inclus les foyers d'hébergement pour réfugié.e.s).

Durée du projet / lieux du projet

Début du projet

Lieux du projet - arrondissements de Berlin : Charlottenburg-Wilmersdorf, Friedrichshain-Kreuzberg, Lichtenberg, Marzahn-Hellersdorf, Mitte, Neukölln, Pankow, Reinickendorf, Spandau, Steglitz-Zehlendorf, Tempelhof-Schöneberg, Treptow-Köpenick.

Étape 2 de 8: Domaine Art et Culture

Les partenaires du projet dans le domaine de l'art et de la culture

Forme d'organisation : individu, groupe, institution

M. / Mme, nom, prénom, adresse, code postal, lieu, adresse email, numéro de téléphone, site internet
Merci de décrire brièvement votre organisation, votre initiative ou votre association etc. Décrivez ici votre pratique artistique et votre qualification dans le domaine artistique participatif. *Nombre maximum de caractères : 500.*

Étape 3 de 8 : Domaines de l'éducation ou de la jeunesse

Organisation partenaire dans les domaines de l'éducation ou de la jeunesse

Domaine : éducation ou jeunesse ? Nom, rue / nr. de la rue, code postal, lieu, adresse e-mail, numéro de téléphone, site internet

Personne à contacter : M. / Mme, nom, prénom, adresse, code postal, lieu, adresse email, numéro de téléphone

Merci de décrire brièvement votre organisation, votre initiative ou votre association, etc. *Nombre maximum de caractères : 500.*

Étape 4 de 8 : accord de coopération

Accord de coopération

Une promotion du Fond Berlinoise pour les projets artistiques participatifs (Berliner Projektfonds Kulturelle Bildung) n'est possible que si le / la demandeur/euse ainsi qu'au moins une organisation partenaire déposent ensemble une proposition de projet développée conjointement. Au moins un.e d'entre eux/elles doit appartenir au domaine de l'art et de la culture et au moins un.e au domaine de l'éducation ou de la jeunesse.

Merci de noter que votre demande doit se faire et être envoyée en ligne. Elle doit également être imprimée, signée par les deux partenaires de coopération et envoyée. Le dossier de demande ne sera valide qu'avec les signatures juridiquement valables des partenaires.

Information sur la transparence des bases de données, le règlement de l'octroi des prestations (Leistungsgewährungsverordnung (LGV)) et la loi sur le salaire minimum :

Toutes les personnes morales (association, GmbH, fondation, etc.) doivent indiquer à partir de l'année budgétaire 2013 dans notre demande de subvention un numéro personnel de transparence des bases de données (Transparenzdatenbenknummer). Ce numéro est à solliciter, sans formalité particulière, auprès du Département des Finances du Sénat (Senatsverwaltung für Finanzen) à l'adresse email registrierung@senfin.berlin.de . Merci de présenter la version imprimée du numéro d'enregistrement dans la demande soumise. Pour plus d'informations, merci de consulter la page Internet : www.berlin.de/sen/finanzen/haushalt/transparenzdatenbank

LGV : à partir d'un financement de 25.000 euro les demandeurs doivent tenir compte de la mise en œuvre du règlement berlinois sur les subventions du 15.11.2011. Le dépliant et le formulaire correspondant peuvent être trouvés dans la zone de téléchargement sur www.kubinaut.de .

Loi sur le salaire minimum : en tant que demandeur, je déclare / nous déclarons que je / nous payons mes / nos employés le salaire minimum conformément au § 9 de la loi provinciale sur le salaire minimum de Berlin (actuellement 8,50 euros par heure). Plus d'informations peuvent être trouvées sur la zone de téléchargement de la page www.kubinaut.de .

Bénéficiaire

Un.e bénéficiaire assume des tâches comme la gestion de la subvention, l'établissement de la justification des dépenses ainsi que du rapport.

Important : Les bénéficiaires de subventions ne doivent pas appartenir à l'administration de Berlin conformément au règlement régional financier de Berlin (§ 23 LHO). Par conséquent, n'entrent pas en ligne de compte : les mairies d'arrondissements (Bezirksämter), les universités populaires (Volkshochschulen), les écoles de musique, écoles, crèches et garderies publiques, les bibliothèques ainsi que les musées et théâtres communaux, etc.

Toutefois, peuvent être bénéficiaires les associations de promotion d'établissements publics du Land de Berlin et les établissements d'enseignement, s'ils ne sont pas financés par le Land de Berlin (ex. écoles privées).

Preuve de statut juridique. Merci de joindre pour les associations les statuts et le cas échéant la reconnaissance d'utilité publique ainsi que l'extrait du registre des associations, pour les SARL (GmbH) les statuts de la société, l'extrait du registre de commerce et le cas échéant la reconnaissance d'utilité publique.

Étape 5 de 8 : Autres partenaires de coopération

Partenaires de coopération

Vous pouvez ajouter d'autres partenaires de coopération, en joignant pour chacun une *lettre d'intention (Letter of Intent)* signée à la demande imprimée.

D'autres artistes impliqués dans le projet peuvent être également mentionnés.

Étape 6 de 8 : Description du projet

Description détaillée du projet

Idée du projet : Comment est née l'idée de votre projet et en quoi consiste selon vous la force particulière du projet ? *Nombre maximal de caractères: 3000.*

Étapes de travail : Quelles étapes de travail (jalons) sont prévues ? *Nombre maximal de caractères: 1000.*

Lieux : Dans quels endroits réaliserez vous le projet ? *Nombre maximal de caractères: 300.*

Participant.e.s : Quel.le.s participant.e.s seront engagé.e.s au sein du projet ? Le projet impliquera-t-il d'autres institutions, initiatives, groupes, individus – comme par exemple des parents, voisins ou d'autres adultes ? *Nombre maximal de caractères: 300.*

Contexte du projet : Le projet est-il lié à d'autres projets ou bien sera-t-il mené dans le cadre d'un projet plus vaste ? Si oui, merci d'expliquer plus en détail. *Nombre maximum de caractères 500.*

Durabilité : Sous quelle forme devra s'opérer la viabilité des résultats du projet ? (par exemple, l'exploitation des résultats au-delà de la fin du projet) ? *Nombre maximum de caractères 500.*

Étape 7 de 8 : Budget prévisionnel du projet, plan des coûts et de financement

Informations sur le plan des coûts et de financement

Merci d'énumérer tous les coûts qui devraient survenir dans le contexte du projet. Rassemblez ainsi les coûts en postes de coûts, par exemple : 1. Frais de personnel / honoraires, 2. Frais de matériel. Pour les projets pluriannuels, les dépenses et les recettes doivent être divisées par années concernées. Si vous avez le droit de déduire la TVA, merci d'indiquer uniquement les montants nets. Pour la ventilation détaillée du plan des coûts et de financement merci d'utiliser la feuille de calcul Excel qui est fournie séparément dans le domaine en ligne. Merci de reporter les sommes sur cette feuille de calcul dans les positions appropriées.

Téléchargement (upload) du plan détaillé des coûts et de financement

A. Dépenses: 1. Frais de personnel, 2. Frais de matériel, Total

B. Recettes : 1. Recettes, 2. Fonds propres, 3. Fonds de tiers demandés, 4. Fonds de tiers approuvés, Total

C. Somme totale demandée au Fond Berlinoise pour les projets artistiques participatifs (Berliner Projektfonds Kulturelle Bildung) : Différence entre le total des dépenses et le total des recettes, somme totale du financement demandé.

Contributions personnelles : Merci d'indiquer, si nécessaire, les prestations non monétaires (activités bénévoles, avantages en nature, etc.). *Nombre maximum de caractères 500.*

Étape 8 de 8 : Terminer

Terminer puis envoyer la demande en ligne. Elle doit être également imprimée en double exemplaire et signée en original par les deux principaux partenaires, puis envoyée ou déposée au bureau du Fond Berlinoise pour les projets artistiques participatifs : Berliner Projektfonds Kulturelle Bildung, Klosterstr. 68, 10179 Berlin.